

GUIDE de sécurité du supporter

Jeux olympiques & paralympiques

PyeongChang 2018



CENTRE DE CRISE ET DE SOUTIEN

 **Urgence 24 h/24**

+33 (0)1 53 59 11 00

E-mail : alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr

Site web : www.diplomatie.gouv.fr

AVANT-PROPOS



Vous avez prévu de voyager à PyeongChang, en Corée du Sud, pour les Jeux olympiques et/ou paralympiques d'hiver de 2018.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a préparé un guide destiné à faciliter le bon déroulement de votre séjour et à vous fournir les recommandations et les informations utiles.

L'ambassade de France en Corée du Sud pourra vous apporter son appui en cas de besoin. Une permanence consulaire sera assurée 24h/24 par téléphone pendant les Jeux.

Les autorités sud-coréennes ont mis en œuvre d'importants moyens pour faciliter les accès aux sites olympiques et organiser les manifestations dans les meilleures conditions. La Corée du Sud est un pays sûr et entièrement mobilisé pour assurer le succès des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver à PyeongChang, trente ans après les Jeux d'été organisés à Séoul en 1988.

Toutefois, comme pour tout événement d'ampleur internationale, les risques sécuritaires ne peuvent être ignorés. Ce guide vous fournira quelques conseils pour minimiser ces risques et vous permettre de profiter pleinement de votre séjour olympique.

Bonne visite en Corée du Sud !



SOMMAIRE

Avant le départ

Consultez la fiche Conseils aux voyageurs consacrée à la Corée du Sud
Inscrivez-vous sur Ariane
Enregistrez les numéros utiles
Assurances
Passeport
Visa
Douanes
Gardez des copies de vos documents

Recommandations générales

Législation et coutumes
Conseils en matière de santé
En cas de difficulté

En situation d'urgence

Que faire en cas d'incendie?
Que faire en cas de coups de feu/d'explosion?
Que faire en cas d'attaque terroriste?
Que faire en cas de menace NRBC?
Vos réflexes de sécurité

/// AVANT LE DÉPART

Consultez la fiche **Conseils aux voyageurs consacré à la Corée du Sud**

Vous y trouverez des informations utiles relatives à la Corée du Sud (conditions d'entrée et de séjour, santé, etc.), mais aussi des données sécuritaires et éventuellement un onglet de dernière minute faisant état d'événements récents.

www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Inscrivez-vous sur Ariane

Signalez votre présence en Corée du Sud grâce au service :

www.diplomatie.gouv.fr/ariane/

Ce service vous permet, lors de vos voyages personnels, touristiques ou professionnels, de vous signaler gratuitement et facilement auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et, le cas échéant, de recevoir des consignes de sécurité.

L'inscription sur le site Ariane, conçue en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles.

Enregistrez les numéros utiles

- **Ambassade de France en Corée du Sud:**
+82 2 3149 4300 / +82 2 3149 4412/15 (standard)
+82 (0)10 8753 3276 (urgence)
- **Urgences/ Pompiers (numéro unique):** 119
- **Police (numéro unique):** 112
- **Ligne Info Tourisme Corée (coréen, anglais, japonais et chinois):** 1330
- **BBB Translation Service (gratuit):** 1588-5644
- **Gimpo International Airport Information:** 660-2483
- **Incheon International Airport Information:** 1577 2600

Vous pouvez également télécharger l'application gouvernementale Emergency Ready App qui diffuse en temps réel les consignes de sécurité des autorités locales.

Assurances

L'affiliation à la sécurité sociale française ne couvre pas vos dépenses de santé en Corée du Sud. Vous devez souscrire à une assurance voyage qui couvrira vos

éventuels frais médicaux et de rapatriement. Vous ne pouvez pas vous contenter de l'assurance couplée à votre carte de crédit dont les prestations sont très encadrées. Il est indispensable de contracter une assurance voyage et rapatriement. Si vous êtes affilié à une mutuelle ou à une assurance (habitation, auto, etc.), il est possible que votre contrat vous offre une prise en charge : renseignez-vous et notez le numéro de téléphone de l'assistance médicale.

Passeport

Vérifiez la validité de votre passeport : elle doit être au moins six mois supérieure à la date de votre retour de Corée du Sud. Les enfants doivent disposer d'un passeport individuel : pensez à vérifier la date de validité de leurs passeports, car elle est limitée à 5 ans pour les mineurs (10 ans pour les majeurs).

Visa

Pour un séjour inférieur à 90 jours, les Français sont dispensés de visa. À votre arrivée, vous indiquerez sur le formulaire de la police aux frontières coréennes le lieu de votre hébergement. Conservez précieusement dans votre passeport la partie détachable qui vous sera remise par la police : elle vous sera demandée au moment de la sortie du territoire.

Douanes

Certains produits sont prohibés à l'importation : les stupéfiants, les contrefaçons, les marchandises portant atteinte aux bonnes mœurs, à la santé ou à l'ordre public... D'autres produits font l'objet d'autorisations et de traitements spécifiques impliquant qu'ils soient déclarés à l'arrivée : les sommes et titres d'une valeur importante, les médicaments à usage humain (au-delà de la quantité nécessaire à l'usage personnel pendant le séjour), les animaux et végétaux de quelque nature qu'ils soient, vivants ou non. Certains produits sont importables, en franchise, par les voyageurs, dans certaines limites : cigarettes, tabac à rouler, cigares, alcool, produits de toilette à usage personnel.

Gardez des copies de vos documents

Photocopiez et/ou numérisez vos documents (passeport, carte d'identité, acte de naissance, permis de conduire, contrat d'assurance, justificatif de résidence...).

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Législation et coutumes

Il est recommandé d'adopter une attitude respectueuse des usages locaux et de garder à l'esprit que les différences culturelles peuvent susciter une interprétation erronée de certains comportements.

Respect des différences culturelles

Il est préconisé d'observer, en toutes circonstances et particulièrement sur la voie et dans les lieux publics, un comportement réservé et respectueux dans ses échanges avec des tiers.

Il est également nécessaire de tenir compte, en toutes circonstances et notamment dans un contexte festif, de l'existence de différences culturelles quant aux relations et interactions physiques entre deux personnes. Un simple contact physique sans consentement éclairé et explicite de l'une des parties peut faire l'objet, au regard de la législation coréenne, de poursuites pénales en cas de dépôt de plainte.

Drogues

L'usage et le trafic de drogue, sous toutes leurs formes, sont strictement interdits.

Le consommateur, qui est systématiquement placé en détention provisoire, encourt une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement. Quant au trafiquant, il risque une peine d'emprisonnement à perpétuité. Lorsque le délinquant est d'origine étrangère, la sanction pénale est, le plus souvent, suivie d'une mesure d'expulsion.

Alcool

La conduite en état d'ivresse est sévèrement réprimée (le permis peut être retiré et, si l'accident est grave, il peut y avoir une peine de prison). Une tolérance zéro en matière d'alcoolémie est pratiquée.

Prostitution

La prostitution est illégale. En principe, toute personne y ayant recours s'expose à une peine d'emprisonnement ou à une amende et à voir son nom publié dans la presse et communiqué à son employeur.

Conseils en matière de santé

Avant le départ

- La Corée offre une infrastructure de soins de qualité. Aucune vaccination n'est obligatoire. Néanmoins, selon les régions visitées, certaines vaccinations peuvent être recommandées (voir fiche Conseils aux voyageurs)
- Si besoin, informez-vous sur la situation sanitaire locale (risques sanitaires et qualité des structures de soin).
- Constituez une pharmacie personnelle en conséquence.
- Si besoin, consultez votre médecin traitant pour faire une évaluation de votre état de santé, prendre connaissance des risques sanitaires, effectuer vos rappels de vaccination, etc.

Pendant votre séjour

Soyez particulièrement prudent et attentif à la conduite locale lors de vos déplacements ; les accidents de la route constituent l'une des premières causes de rapatriement lors d'un séjour à l'étranger.

Climat local

Le climat est continental en Corée du Sud, avec des hivers très rigoureux. La région de PyeongChang est exposée pendant la saison hivernale à de fortes chutes de température, fréquemment négatives. Il convient de différencier les températures réelles et les températures ressenties (plus froides en raison du vent). En conséquence, il est recommandé de s'équiper de vêtements protecteurs contre le froid et de recouvrir les extrémités du corps lorsque l'on sort.

En cas de difficulté

Perte ou vol de documents ou de moyens de paiement

- Établissez la liste de ce qui vous a été volé (papiers d'identité, billets d'avion, somme d'argent, cartes bancaires, appareils photos, portables, etc.)
- Faites opposition à la carte bancaire en cas de perte ou de vol

Serveur interbancaire 24h/24: 00 33 892 705 705

Premier: 00.33.1.76 68 94 35 / 00 33 1 40 14 10 10

La banque titulaire du compte peut aussi être appelée directement.

- Portez plainte auprès des autorités de police locales (numéro unique le 112) ou faites établir auprès d'elles une déclaration de perte. Un procès-verbal sera dressé, qui vous sera réclamé par votre banque pour la délivrance d'une nouvelle carte et le remboursement des sommes volées, et par les autorités consulaires pour preuve de la perte ou le vol d'un titre.

- La demande de titres de voyage d'urgence s'effectue auprès du consulat à Séoul après déclaration de vol ou de perte auprès des autorités locales. Aucune demande ou délivrance de nouveaux titres ne pourra être effectuée sur place à PyeongChang.
- En cas de besoin rapide de liquidités, le consulat pourra vous aider à contacter un proche en France afin que celui-ci vous envoie de l'argent par virement express (Western Union, par exemple). Depuis la France, le virement peut se faire par un dépôt d'argent au guichet d'un bureau de Poste ou par Internet.

Agression

- Consultez un médecin en cas de nécessité.
- Portez plainte auprès des autorités de police locales, au commissariat le plus proche, ou contactez la police au numéro unique 112.
- À l'occasion des Jeux olympiques, les autorités sud-coréennes ont renforcé les effectifs de la police touristique. Les agents de cette force pourront également vous guider dans ces démarches.
- Pour les cas les plus graves, le consulat tient à votre disposition une liste d'avocats, dont des francophones. Votre assurance peut également vous offrir une assistance juridique. Dans le cas contraire, les frais de justice sont à votre charge.

Accident

- Selon la gravité de votre état et les soins que vous devrez recevoir, vous serez orienté par les secours d'urgence sur l'établissement le plus proche en capacité de vous prendre en charge.
- Les soins médicaux sont d'excellente qualité en Corée du Sud et payants pour les étrangers, qui ne peuvent prétendre à une prise en charge par l'État sud-coréen. Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation...) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade sur place.
- Le consulat peut vous aider à contacter votre compagnie d'assurances et à solliciter l'expertise du médecin-conseil de l'ambassade si votre famille ou les autorités médicales en France le demandent dans le cadre d'un rapatriement sanitaire.

Arrestation

- Vous pouvez demander que l'ambassade de France soit informée et demander à celle-ci qu'elle informe votre famille.

- Vous êtes en droit d'exiger un interprète francophone et un avocat pro bono, c'est-à-dire gratuit. Il est possible qu'aucun de ces avocats ne soit anglophone ou francophone. Le consulat peut également vous fournir une liste d'avocats, dont les frais seront à votre charge.
- Quelle que soit la situation, il vous est recommandé de ne pas signer de document sans en connaître le contenu. Restez toujours calme et courtois. Une attitude hostile risquerait d'aggraver votre situation.

EN SITUATION D'URGENCE

Les Français résidant ou voyageant en Corée du Sud sont invités à se tenir régulièrement informés de l'actualité et à respecter les consignes émises par les autorités sud-coréennes, ainsi que les règles de prudence d'usage qui sont détaillées ci-dessous.

Que faire en cas d'incendie ?

Précautions

- Repérez les différentes issues de secours et définissez un point de rassemblement à l'extérieur de l'emprise.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu

- Informez les pompiers.
- Éloignez-vous de la zone de danger.

En cas d'incendie à l'intérieur

- Évacuez immédiatement le bâtiment.
- Fermez les portes derrière vous et ne revenez pas sur vos pas.
- Si la fumée, la chaleur ou les flammes bloquent votre sortie, demeurez dans la pièce et fermez les portes. Placez une serviette humide sous la porte et ouvrez les fenêtres.
- Appelez les secours, puis agitez un morceau de tissu de couleur vive ou le faisceau d'une lampe de poche pour signaler que vous avez besoin d'aide.
- Dans une zone enfumée, couvrez-vous le visage d'un tissu humide pour vous protéger des gaz toxiques, puis allongez-vous, l'air frais étant près du sol, et rampez vers une sortie.

En cas d'incendie à l'extérieur, votre habitation/lieu d'hébergement est votre meilleure protection

- Fermez les bouteilles de gaz.
- Fermez volets, fenêtres et portes.
- Occultez les aérations avec du linge humide.
- Couvrez-vous avec des vêtements de coton épais, ou en cuir, couvrant toutes les parties du corps (n'utilisez surtout pas de tissus synthétiques facilement inflammables).
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux de communication.

Après un incendie

- Sortez protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements en coton, chapeau).
- Vérifiez avec les pompiers qu'il n'y a plus de danger avant de regagner votre domicile.

Que faire en cas de coup de feu / d'explosion ?

Si vous êtes à pied

- Allongez-vous immédiatement sur le sol.
- Éloignez-vous de l'origine du danger en restant hors de vue.

Si vous êtes en voiture

- Si possible, éloignez-vous de l'origine du danger.
- Sinon, quittez le véhicule et mettez-vous à l'abri en restant hors de vue.

Si vous êtes dans un bâtiment

- Allongez-vous immédiatement sur le sol.
- Éloignez-vous des fenêtres en rampant vers une pièce ou un couloir intérieur.
- Attendez un long moment après la fin des tirs avant de vous lever.

Que faire en cas d'attaque terroriste ?

Si possible

- Échappez-vous.
- Ne vous exposez pas.
- Prévenez les personnes autour de vous du danger.

Sinon

- Enfermez-vous et barricadez l'entrée.
- Éteignez la lumière et les appareils électriques lumineux et/ou bruyants (téléviseur, radio, ordinateurs, etc.).
- Éloignez-vous des ouvertures.
- Allongez-vous sur le sol.
- Coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone portable (mode silencieux).

Dès que vous êtes en sécurité

- Alertez les forces de l'ordre.
- N'ouvrez votre porte que si vous êtes sûr que l'attaque est terminée.

Que faire en cas de menace nucléaire, radiologique, biologique, chimique (NRBC) ?

Vous pouvez être confronté à un accident nucléaire ou industriel, être victime d'une attaque nucléaire, radiologique, biologique ou chimique ou être exposé aux conséquences d'un accident industriel.

Si vous êtes à l'extérieur

- Couvrez-vous le nez et la bouche avec du tissu.
- Rejoignez un lieu clos.
- Débarrassez-vous de tout ce qui a pu être contaminé (vêtements, chaussures, etc.), notamment par la pluie.
- Restez confiné.

Si vous êtes à l'intérieur

- Fermez toutes les ouvertures.
- Arrêtez la climatisation, la ventilation et le chauffage.

Dans tous les cas

- Prenez une douche (savonnez-vous et rincez-vous bien) dès que possible.
- Ne touchez pas les objets, ne consommez pas les aliments et l'eau ayant pu être contaminés.
- Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle.
- Restez à l'écoute des consignes diffusées par les autorités.
- Ne quittez pas le lieu où vous vous trouvez sans y avoir été invité par les autorités.
- Consultez un médecin dès que possible.

En cas d'explosion sur un site industriel à proximité (rayon de 2 km)

- Rejoignez un lieu clos.
- Fermez les volets ou abaissez les stores.
- Mettez-vous à l'abri le plus loin possible de la façade exposée.
- Restez confiné et à l'écoute des consignes diffusées par les autorités.

Une attaque de type NRBC peut être décelée dès lors qu'un nombre important de victimes présentent les mêmes symptômes (troubles oculaires, vomissements, difficultés respiratoires, convulsions, brûlures, ampoules...) et que des dégradations environnementales sont observées.

Vos réflexes sécurité

1. Avez-vous consulté la fiche «Conseils aux Voyageurs»? OUI NON
2. Êtes-vous inscrit sur le portail Ariane? OUI NON
3. Avez-vous enregistré les numéros d'urgence? OUI NON
4. Avez-vous pensé à copier vos documents d'identité? OUI NON
5. Avez-vous vérifié la validité de votre passeport? OUI NON
6. Avez-vous vérifié les produits prohibés à l'importation? OUI NON
7. Avez-vous préparé une trousse de secours et pharmacie? OUI NON
8. Disposez-vous d'une assurance voyage? OUI NON

Avant un voyage à l'étranger :

- Je consulte les Conseils aux voyageurs
- Je m'inscris sur le portail Ariane pour être contacté si la situation le justifie

Ariane
www.ariane.fr

Conseils
aux Voyageurs

@francediplo @ConseilsVoyages 